Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en oeuvre du développement durable au sein de l'Etat de Vaud

Dans le cadre du programme de l'Etat de Vaud pour le développement durable, une première publication présente l'état des travaux au sein d'un service pionnier dans ce domaine, celui des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA). En effet, le développement durable guide désormais - de manière concrète - l'ensemble des projets architecturaux de l'Etat.

Le premier numéro de " Jalons " - série de publications présentant les applications concrètes du développement durable au sein de l'Etat de Vaud - marque la volonté du Canton de démystifier, d'une part, ce concept désormais célèbre mais encore peu compris, et de rendre visibles, d'autre part, les actions qu'il mène pour promouvoir ce principe dans tous ses secteurs d'activités.

Au sein du Service des bâtiments - sujet de ce premier numéro - le développement durable consiste, depuis maintenant plus de trois ans, à prendre en compte l'ensemble des conséquences (immédiates comme à long terme) qu'ont les actes de bâtir, de rénover, de transformer ou de démolir. Ainsi, les critères d'ordre fonctionnel et culturel sont désormais associés à des aspects socioéconomiques et environnementaux tels que les coûts de maintenance, les impacts écologiques liés aux choix des matériaux (économie d'énergie, durabilité, recyclage, etc.), ou l'adaptabilité de la construction future pour d'autres affectations.

Par conséquent, tout projet du SBMA est guidé dans chacune de ses phases (planification, définition des besoins, concours, construction, exploitation, déconstruction) par les principes du développement durable. Différents outils sont utilisés, tels que la méthode Albatros, qui évalue en termes sociaux, environnementaux et économiques - et cela au stade de la planification - les différents scénarios envisageables, ou que la méthode SNARC, qui permet quant à elle d'évaluer la prise en compte des aspects environnementaux par les participants d'un concours.

Par ailleurs, dans le but de travailler en réseau et de profiter des expériences d'autres services constructeurs (Confédération, cantons, grandes villes, hautes écoles, etc.), le SBMA a initié en été 2000 la création de la Conférence romande sur l'éco-construction, chargée de développer en Suisse romande le KOEB (Koordinationsgruppe Ökologisch

Bauen), actif depuis 1989 en Suisse alémanique.

Le développement durable est désormais l'une des préoccupations majeures de l'Etat de Vaud, qui l'a inscrit dans son programme de législature comme un principe guidant l'ensemble de ses actions. Sous l'impulsion du Département de la sécurité et de l'environnement, une cellule de coordination pour le développement durable a été mise en place en juin 2002. Et, dans le même esprit, de nouvelles directives énergétiques ont été adoptées au mois de juin 2003. Celles-ci visent d'une part à limiter au maximum la consommation d'énergie dans les bâtiments de l'Etat, et d'autre part à favoriser une utilisation plus large des énergies renouvelables.

Plusieurs publications de la revue " Jalons " sont prévues, et permettront de suivre la mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans les différents services de l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 août 2003

Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, monuments et archéologie, tél. 021/316 73 00
Yves Golay, chef de la section travaux et énergie, tél. 021/316 73 17

DD3